

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**EVIALIS**  
(Eurolist)

Par courrier du 7 juin 2006, reçu le jour même, la société Financière BNP Paribas SAS (1, boulevard Haussmann - 75009 Paris), contrôlée par BNP Paribas, a déclaré avoir franchi en baisse, le 1<sup>er</sup> juin 2006, par suite d'une cession d'actions, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EVIALIS et détenir 108 325 actions EVIALIS représentant autant de droits de vote, soit 4,16% du capital et des droits de vote de cette société.

BNP Paribas n'a franchi aucun seuil du fait de cette cession ; elle détient indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales Antin Participation 15 SAS et Financière BNP Paribas SAS, 1 149 359 actions EVIALIS représentant autant de droits de vote, soit 44,16% du capital et 44,11% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, de la façon suivante :

	<b>actions et droits de vote</b>	<b>% capital</b>	<b>% droits de vote</b>
Financière BNP Paribas SAS	108 325	4,16	4,16
Antin Participation 15 SAS	1 041 034	40,00	39,95
<b>Total BNP Paribas</b>	<b>1 149 359</b>	<b>44,16</b>	<b>44,11</b>

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 2 602 584 actions représentant 2 605 842 droits de vote.